

VAR HABITAT – OPH DU VAR

Siège Social : Avenue Pablo Picasso – 83160 LA VALETTE DU VAR

Adresse postale : B.P. 29 – 83040 TOULON CEDEX 9

EXTRAIT

11

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration de
VAR HABITAT – OPH DU VAR

SEANCE du **15 DECEMBRE 2023**

Objet de la délibération :

**PLAN DE LA TOUR
– RESIDENCE « AIRE
DU PIN »
RESILIATION
PARTIELLE DE BAIL**

Le Conseil d'Administration de VAR HABITAT – OPH DU VAR
conformément à son Règlement Intérieur s'est réuni à :
LA VALETTE DU VAR

sous la présidence de : **M. Thierry ALBERTINI**

ADMINISTRATEURS EN EXERCICE : **23**

Présents : Thierry ALBERTINI, Véronique BELLEC, Christian BRIEL,
Michèle BUGEAU, Dominique CAPITAINE, Solange CHIECCHIO, Carmen
COINTREL, Thierry DOREAU, Patrick EVEILLEAU, Marc ESPONDA Jeannine
GHIO, Delphine GROSSO, Loïc GUILLEUX, Serge PELLEGRIN, Jacques
PEYROT, Valérie RIALLAND.

Dalila CHOUIAH, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Marc LAURIOL, ayant donné pouvoir à T ALBERTINI

Absents et excusés : Martine ARENAS, Catherine BASCHIERI Patrick
DEBIEUVRE, Dominique LAIN, Josée MASSI

Représentant du CSE : Didier D'HOTEL, Stéphanie MANETTI

Commissaire du gouvernement : Frédéric LOUBEYRE (DDTM du Var)

Monsieur le Président dit :

Chers Collègues,

Par acte en date du 04/02/2016, vous avez autorisé l'acquisition d'un tènement foncier appartenant à la Commune par voie de bail emphytéotique pour la construction de la Résidence L'Aire du Pin.

Conformément aux termes de l'acte de bail, il est prévu la rétrocession sans indemnité au profit de la Commune de la voie de desserte, d'une partie des espaces verts ainsi que des jardins communaux.

Après visite sur site avec les services de la Commune et pour la bonne gestion de la résidence, il est apparu opportun de redéfinir les espaces à rétrocéder.

Par suite de l'établissement des divers documents d'arpentage nécessaires, les parcelles à rétrocéder à la Commune sont les suivantes :

Commune : PLAN DE LA TOUR

Section : B

Numéros : - 1166 pour 1180 m²
 - 1165 pour 59 m²
 - 1153 pour 229 m²
 - 1271 pour 37 m²
 - 1161 pour 14 m²
 - 1163 pour 3 m²
 - 1156 pour 104 m²
 - 1159 pour 68 m²
 - 1174 pour 810 m²
 - 1255 pour 21 m²
 - 1275 pour 23 m²
 - 1273 pour 13 m²

Ainsi que toutes parcelles qui s'avèreraient ultérieurement nécessaires et non mentionnées ci-dessus.

Je vous demande donc de bien vouloir autoriser :

- La rétrocession des parcelles susvisées au profit de la Commune à l'Euro symbolique,
- Autoriser le Directeur Général à régulariser les actes nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Conseil d'Administration après avoir entendu l'exposé de son Président, l'adopte à l'unanimité et le transforme en délibération, accordant ainsi les autorisations sollicitées.

Le Président,

Thierry ALBERTINI